



Ce que nous avons entendu

Rapport de la table ronde sur l'inclusion sociale et économique

Points de vue des
aînés canadiens

26 MARS 2018

Gatineau (Québec)



**Rapport de la table ronde sur l'inclusion sociale et économique :
Points de vue des aînés canadiens - Ce que nous avons entendu**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
canada.ca/publiccentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substitués
(gros caractères, braille, MP3, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY,
ou PDF accessible) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em12-46/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-26594-0

EDSC

N° de cat. : SSD-208-06-18F

Rapport « Ce que nous avons entendu »

Table ronde sur l'inclusion sociale et économique : Points de vue des aînés canadiens

Animée par

l'honorable Jean-Yves Duclos,
ministre de la Famille, des Enfants
et du Développement social

26 mars 2018

Gatineau (Québec)

Préparé par Emploi et Développement social Canada

Table ronde sur l'inclusion sociale et économique : Points de vue des aînés canadiens

1. Contexte

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que les aînés aient accès aux possibilités et aux ressources dont ils ont besoin pour participer pleinement à la société et à l'économie. En 2016, il y avait plus de 5,9 millions d'aînés au Canada, représentant 16,9 % de la population.¹ Au cours des prochaines années, le nombre d'aînés devrait augmenter davantage, pour représenter près du quart (23 %) de la population canadienne d'ici 2031. Loin d'être homogène, la population des aînés se caractérise par de multiples couches de diversité. Même s'il faut reconnaître les expériences et les besoins particuliers des différents groupes de cette population, les aînés dans leur ensemble partagent de nombreuses préoccupations. Plus important encore, tous les aînés ont le droit de vieillir dans la dignité et la sécurité sociale et économique. Bien que le gouvernement ait un rôle de leadership à jouer dans l'établissement et le maintien de politiques, de programmes et de services qui favorisent l'inclusion des aînés, les organisations qui représentent cette population sont essentielles pour définir les besoins des aînés et leur offrir des occasions de participer à la société. La promotion de l'inclusion des personnes âgées nécessite un partenariat entre différents ordres de gouvernement et la société civile.

Dans ce contexte, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, l'honorable Jean-Yves Duclos, a convoqué une table ronde le 26 mars 2018 pour entendre directement les représentants des organisations d'aînés au sujet des enjeux et des solutions visant à améliorer l'inclusion sociale et économique des aînés dans les communautés du Canada. Cette table ronde a permis aux personnes qui représentent les intérêts de divers groupes d'aînés de partager leurs expériences et d'influencer les travaux du gouvernement du Canada qui visent à appuyer cette population. Le présent rapport résume ce que nous avons entendu pendant la table ronde.

2. Format de la table ronde

La table ronde sur l'inclusion sociale et économique : Points de vue des aînés canadiens a réuni des délégués de 22 organismes de partout au pays, notamment des groupes représentant les femmes âgées, la communauté LGBTQ, les personnes handicapées, différentes communautés ethnoculturelles, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les Autochtones (voir la liste des participants à l'annexe A).

¹ Statistique Canada, « Âge et sexe – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016 », *Produits de données, Recensement de 2016* (3 mai 2017). Accessible à : <https://bit.ly/2qnZ6D2>.

La table ronde était présidée par le ministre Duclos et animée par Mme Suzanne Dupuis-Blanchard, Ph. D., présidente du Conseil national des aînés.

Les objectifs de la table ronde étaient les suivants : donner aux participants l'occasion de partager leurs expériences diversifiées; cerner les obstacles à l'inclusion sociale et économique et les pratiques prometteuses pour l'améliorer; et orienter les travaux du gouvernement du Canada visant à appuyer les aînés.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, la table ronde comprenait des discussions plénières et des séances en petits groupes axées sur les principales questions suivantes :

- À votre avis, comment les divers besoins des aînés sont-ils comblés afin que ceux-ci puissent participer pleinement à la société et à l'économie?
- Quels sont les principaux enjeux liés à l'inclusion sociale et économique des aînés?
- Compte tenu de ces enjeux, quels sont, selon vous, les principaux obstacles qui empêchent les aînés de participer pleinement à la société et à l'économie?
- Quelles approches se sont avérées efficaces dans votre communauté?
- Quelles seraient vos trois principales recommandations à l'intention du gouvernement fédéral pour promouvoir l'inclusion sociale et économique des aînés?

Pour aider à établir le contexte de la discussion de la journée, un groupe de trois experts – Norah Keating, Ph. D. (Université de l'Alberta), Nora Spinks (Institut Vanier de la famille) et Ilyan Ferrer (Université de Calgary) – ont fait connaître leur point de vue sur l'inclusion sociale et économique des aînés, la diversité de la population des aînés et les principaux enjeux de l'inclusion sociale et économique (ainsi que de l'exclusion) pour différents groupes d'aînés.

À la lumière de ces exposés et d'une discussion plénière initiale sur la façon dont les besoins des aînés sont satisfaits pour favoriser leur pleine participation à la société et à l'économie, les participants ont relevé de nombreux problèmes. Toutefois, quatre thèmes en particulier sont ressortis : 1) vieillir dans la dignité; 2) sécurité financière, besoins en matière de logement et accès aux services; 3) prestation de soins et de soutiens aux aidants; 4) transitions de vie et planification du vieillissement. Ces thèmes ont servi à orienter la discussion sur les obstacles et les pratiques prometteuses qui a suivi.

Finalement, on a demandé aux participants de formuler des recommandations au gouvernement fédéral sur les moyens d'améliorer l'inclusion sociale et économique des aînés et de retenir les trois plus importantes. Leurs points de vue sont consignés dans les prochaines pages.

3. Établir une compréhension commune

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a lancé plusieurs initiatives pour améliorer l'inclusion sociale et économique des aînés, notamment en s'associant avec des partenaires pour élaborer une stratégie nationale sur le logement, en améliorant les programmes de sécurité du revenu, en appuyant les collectivités au moyen de subventions et de contributions et en collaborant avec les Canadiens pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Lors de l'élaboration de ces initiatives, le ministre Duclos a souligné que les organismes ont joué un rôle central dans la promotion des changements de politique et l'orientation des travaux du gouvernement visant à soutenir les aînés. L'inclusion sociale et l'inclusion économique sont des responsabilités collectives qui supposent un partenariat entre plusieurs acteurs.

S'inspirant des objectifs de développement durable des Nations Unies, M^{me} Norah Keating (Université de l'Alberta) a décrit l'inclusion sociale comme la promotion du bien-être des personnes de tous âges. Une société inclusive traite le bien-être des aînés comme une responsabilité collective, veillant à ce qu'ils ne soient pas laissés à eux-mêmes (ce que M^{me} Keating a appelé l'« individualisation du risque »). Une société inclusive prend des mesures et élabore des politiques et des programmes qui soutiennent la sécurité sociale et économique des aînés. Elle cherche à réduire le risque d'exclusion des aînés, qui est défini par la séparation entre certains individus et groupes et la société en général.

L'exclusion peut s'accumuler tout au long de la vie et s'aggraver de plus en plus avec l'âge, à cause des attitudes et comportements âgistes. L'exclusion des personnes âgées peut empêcher celles-ci de prendre part à la vie civique, d'entretenir des relations sociales significatives, de vieillir au bon endroit et d'avoir accès à des services sociaux et de santé de base, ainsi qu'à des ressources financières adéquates. Bien que de nombreux groupes soient à risque d'exclusion, M^{me} Keating en a relevé deux dont les vulnérabilités sont souvent cachées : les proches aidants, qui risquent d'être exclus des relations sociales significatives et des ressources financières adéquates, et les personnes âgées, qui risquent de vieillir dans un endroit qui n'est pas approprié pour répondre à leurs besoins et accéder aux ressources.

Nora Spinks a fait un survol des changements démographiques et sociaux qui surviennent au sein de la population des aînés, notamment le nombre croissant d'aînés plus âgés (80 ans et plus), l'augmentation du nombre de ménages multigénérationnels et le fait que de nombreux aînés demeurent sur le marché du travail ou continuent de travailler (travailleurs autonomes) après 65 ans. Bien que l'augmentation de l'espérance de vie offre de nouvelles possibilités de profiter de la vie plus longtemps, de nombreux aînés manquent de ressources : un aîné sur sept, par exemple, vit avec un faible revenu.²

M^{me} Spinks a présenté un portrait de la diversité des aînés, citant les statistiques suivantes :

- En 2016, près de 122 000 aînés au Canada ont déclaré une identité autochtone, ce qui représente 7,3 % de la population autochtone totale.³
- En 2016, plus de 691 000 aînés au Canada ont déclaré appartenir à une minorité visible, ce qui représente 12,6 % de l'ensemble des aînés.⁴
- En 2012, il y avait près d'un million d'aînés (966 000) qui étaient des aidants naturels, soit 12 % de tous les aidants naturels au Canada.⁵
- En 2012, plus de 1,4 million d'aînés (33 % du total) vivaient avec une incapacité (43 % de ceux âgés de 75 ans et plus).⁶
- À l'automne 2017, 13 % des Canadiens interrogés ont indiqué faire partie de la communauté LGBT.⁷

² Selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl), qui consiste en un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté du ménage observée au niveau des personnes. Statistique Canada, « Tableaux de données », *Recensement de 2016* (16 janvier 2018). Accessible à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Diffusion-fra.cfm?LANG=F&RL=20180328>.

³ Statistique Canada, « Peuples autochtones – Faits saillants en tableaux », *Recensement de 2016* (11 octobre 2017). Accessible à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/abo-aut/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=101&SR=1&S=99&O=A&RPP=25&PR=0&D1=1&D2=1&D3=1&TABID=2>.

⁴ Statistique Canada, « Immigration et diversité ethnoculturelle – Faits saillants en tableaux », *Recensement de 2016* (1^{er} novembre 2017). Accessible à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/imm/Tableau.cfm?Lang=F&T=41&Geo=00>.

⁵ Maire Sinha, « Portrait des aidants familiaux, 2012 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale* (septembre 2013). Accessible à : <https://bit.ly/1qsM5zM>.

⁶ Statistique Canada, « Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012 », *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012* (15 février 2017). Accessible à : <https://bit.ly/2FNWlmV>.

⁷ CISION, « According to "LGBT Realities"... » (9 août 2017). Accessible à : <https://www.newswire.ca/news-releases/according-to-lgbt-realities-the-first-pancanadian-survey-on-lgbt-communities-conducted-by-crop-for-the-benefit-of-the-fondation-jasmin-roy-13-of-the-canadian-population-belongs-to-the-lgbt-community-639432223.html>.

La discrimination liée à différentes identités (p. ex., classe sociale, genre, sexualité, statut minoritaire, appartenance autochtone et racialisation) peut accompagner et façonner l'exclusion. Ilyan Ferrer a fait remarquer que les trajectoires de vie des aînés peuvent être influencées par différentes forces structurelles qui échappent au contrôle des individus, comme la racialisation de la pauvreté, l'hétérosexisme et les politiques de migration discriminatoires. Pour donner une voix aux aînés qui ont été marginalisés et qui ont lutté contre la discrimination, M. Ferrer a raconté les histoires d'aînés qu'il a interviewés dans le cadre de ses recherches. Bon nombre de ces récits mettent en lumière les difficultés rencontrées dans l'obtention d'un emploi décent, la discrimination en milieu de travail, les attentes liées à la culture et au genre qui sont souvent incompatibles avec la culture dominante et les défis de la prestation de soins à des membres de la famille. M. Ferrer a insisté sur le fait que les aînés confrontaient ces défis avec dignité et résilience.

4. Ce que nous avons entendu

Les participants ont relevé un certain nombre d'obstacles à l'inclusion et de pratiques prometteuses pour promouvoir une société plus inclusive. Même si ces obstacles et pratiques sont résumés ci-après en fonction des quatre principaux thèmes qui se sont dégagés de la table ronde, bon nombre d'entre eux se rapportent à plus d'un thème.

4.1. Vieillir dans la dignité

De nombreux participants ont souligné l'importance de veiller à ce que les politiques, programmes et services destinés aux aînés soient conçus pour leur permettre de **vieillir dans la dignité**. Cela signifie qu'il faut leur fournir des ressources adéquates pour les inclure dans la société et l'économie et concevoir des politiques qui renforcent leur autonomie et les habilitent à formuler leurs propres besoins et à explorer différentes options (p. ex., pour le logement). L'amélioration de la qualité de vie a également été considérée comme un objectif stratégique essentiel.

La dignité, c'est aussi **écouter les expériences des aînés** et s'assurer qu'ils ont voix au chapitre dans l'élaboration des politiques qui pourraient les toucher. Certains participants ont signalé que les politiques peuvent parfois être fondées sur des idées préconçues ou des images véhiculées par les médias populaires qui ne rendent pas justice aux expériences réelles des aînés.

La dignité est également étroitement liée à la nécessité de **reconnaître les besoins distincts des différents groupes** d'aînés en fonction des obstacles particuliers auxquels ils font face. Parallèlement, de nombreux participants ont souligné qu'il y avait des enjeux transversaux, comme la précarité, qui touchent de nombreux groupes, et que différents groupes pouvaient avoir des antécédents d'exclusion similaires. Les aînés Autochtones, par exemple, ont de la difficulté à conserver leur accès aux aliments traditionnels et à continuer de parler leur langue et de se livrer à leurs pratiques culturelles traditionnelles lorsqu'ils vieillissent, une expérience similaire à celle des aînés d'origine ethnoculturelle.

Pour créer un cadre universel qui tient compte des différences, certains participants ont recommandé l'adoption d'une **approche des droits de la personne** pour les aînés au moyen d'une charte ou d'un mécanisme semblable. Pour reprendre les paroles d'un participant, « cela permettrait d'énoncer clairement ce que signifie faire partie du collectif que nous appelons le Canada, et ce que signifie être inclus ». Une telle charte comprendrait différentes perspectives (p. ex., genre, appartenance autochtone, incapacité, sexualité) pour assurer une approche exhaustive.

De nombreux participants se sont dits en faveur de l'élaboration d'une **stratégie nationale pour les aînés** qui s'attaquerait à des enjeux comme l'inclusion sociale et économique, la pauvreté, l'inégalité croissante, le besoin de soutien pour les proches aidants, les mauvais traitements envers les aînés, l'âgisme, le transport et la sécurité financière. Les participants ont de nouveau souligné l'importance de reconnaître les différents besoins dans un cadre commun. Les organisations autochtones, en particulier, ont souligné que si une stratégie nationale est élaborée, les peuples autochtones doivent participer à la conversation, et que « rien ne devrait être fait pour [eux] sans [eux] ». Une stratégie nationale devrait également être orientée vers l'avenir, afin de tenir compte des changements démographiques, comme l'augmentation de la population des aînés plus âgés.

L'**âgisme** a été identifié comme un obstacle à la création d'une société inclusive. L'âgisme et le racisme peuvent être intégrés dans les programmes gouvernementaux et les médias, souvent de façon très subtile, par exemple lorsque les aînés sont dépeints comme étant impuissants. Bien que de nombreux aînés aient besoin de soutien, beaucoup d'entre eux sont autonomes, et ils méritent tous d'être traités avec respect. Un participant a suggéré de populariser un langage plus dignifiant pour les aînés.

Raconter des **histoires positives de vieillissement** pour contrer les mythes et les stéréotypes a aussi été recommandé. Quelques participants ont souligné l'importance de favoriser la solidarité et le soutien public pour les aînés au moyen d'un langage qui met l'accent sur la collectivité et démentit la perception selon laquelle les aînés sont un fardeau financier. L'organisation d'**activités intergénérationnelles** dans le cadre de programmes communautaires a également été considérée comme une façon prometteuse de lutter contre l'âgisme et de renforcer la solidarité entre les générations.

Certains participants estiment qu'en plus de fournir des ressources pour permettre à différents groupes de personnes de participer à la société et à l'économie, le gouvernement peut également prendre des mesures symboliques pour **lutter contre la discrimination et les préjugés**, comme une journée nationale contre l'homophobie (qui pourrait comporter un volet pour les aînés).

Les **mauvais traitements envers les aînés** (y compris l'exploitation financière) ont été perçus comme un problème qui nécessite une plus grande sensibilisation du public, ainsi qu'un soutien aux victimes. Certaines personnes ont recommandé de rendre l'information sur les mauvais traitements envers les aînés disponible en plusieurs langues, et un participant a réclamé une nouvelle campagne gouvernementale contre les mauvais traitements envers les aînés.

4.2. Sécurité financière, besoins en matière de logement et accès aux services

La **sécurité économique et financière** était une préoccupation pour de nombreux participants. Plusieurs ont souligné que certains groupes d'aînés vivent dans des situations précaires en raison de multiples facteurs. Les aînés autochtones, par exemple, ont longtemps souffert de discrimination et de privation, et bon nombre d'entre eux ont des antécédents d'emploi peu stables et ne peuvent pas prendre leur retraite aussi tôt qu'ils le souhaiteraient parce qu'ils ont moins de ressources. Les aînés de la communauté LGBTQ ont peu de membres de leur famille sur lesquels ils peuvent compter pour obtenir du soutien, et les nouveaux immigrants ont parfois une faible épargne-retraite. Les aînés handicapés peuvent voir leurs dépenses augmenter au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

Certains participants estimaient que ces inégalités ne sont pas traitées de façon adéquate et que les personnes marginalisées se retrouvent devant un ensemble disparate de politiques sociales. Cela cause une approche incohérente qui peut priver les gens de leur dignité, car ils sont forcés de chercher du soutien auprès de nombreuses sources, y compris d'organismes de bienfaisance.

Quelques participants estimaient également que le **système de revenu de retraite** devait être renforcé. Un participant a indiqué que la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) est convertie en prestation de retraite moins élevée lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 65 ans, même si les coûts liés à l'incapacité augmentent au fil du temps.⁸ Un autre participant a mentionné que les aînés qui doivent puiser dans leur Régime enregistré d'épargne-retraite pour subvenir à leurs besoins de base sont pénalisés par une prestation inférieure du Supplément de revenu garanti.

Plusieurs participants ont mentionné que le RPC pourrait être amélioré davantage pour tenir compte de l'insécurité du revenu chez les aînés, en particulier à la lumière des tendances vers des régimes de retraite moins stables dans le secteur privé. Certains ont également recommandé d'introduire un revenu garanti ou minimal, sans cesser de verser les autres prestations (comme celles liées aux invalidités).

⁸ Il convient de noter que cette réduction est compensée par la prestation de la Sécurité de la vieillesse.

Plusieurs participants ont parlé de la nécessité d'offrir plus de **logements accessibles**. Même s'ils admettaient que la première Stratégie nationale sur le logement du Canada pourrait répondre à ce besoin, les participants étaient préoccupés par le surpeuplement dans certains quartiers urbains, les listes d'attente pour un logement accessible et l'accès aux réparations domiciliaires. Ces problèmes peuvent être particulièrement graves pour au sein des communautés autochtones dans les réserves et hors des réserves, ainsi que pour les communautés inuites du Nord.

Les **rénovations et l'adaptation des logements** étaient considérées comme des enjeux critiques. De nombreux aînés vivent dans la peur parce que leur résidence n'est pas adaptée à leurs besoins. Un participant a parlé d'une parente âgée qui avait peur de tomber dans un escalier étroit, mais estimait qu'elle n'avait d'autre choix que de rester dans cette situation.

Les problèmes de logement de ce genre entraînent une perte de dignité et d'autonomie. Les participants estimaient qu'il faut offrir aux aînés différentes options et les **soutiens nécessaires** pour rester à la maison, changer de logement ou vivre dans des établissements de soins de longue durée (voir ci-dessous). Cela comprend du soutien pour les aînés qui sont dans des situations financières vulnérables, comme ceux dont les partenaires ont besoin d'aide pour vivre.

En plus du soutien au logement, les participants ont souligné que d'autres mesures de soutien sont nécessaires pour permettre aux aînés de vieillir chez eux (si c'est leur préférence), comme le transport et l'accompagnement pour accéder aux services.

4.3. Prestation de soins et soutien aux proches aidants

Plusieurs participants se sont dits préoccupés par le fait que les proches aidants ne reçoivent pas un soutien adéquat et que, par conséquent, ils risquent l'exclusion sociale et économique. Ils ont fait remarquer que l'on s'attend à ce que les membres de la famille s'occupent des aînés qui ont besoin de soutien, et que cette tâche retombe de façon disproportionnée sur les épaules des femmes. La prestation de soins peut être une expérience positive, mais **les proches aidants ont besoin d'un soutien financier adéquat** et d'autres ressources, comme de la formation, pour assumer ce rôle. Dans certaines communautés, les aidants peuvent être confrontés à des obstacles encore plus importants pour obtenir une **formation et un soutien** adéquats, notamment dans les régions rurales et les communautés autochtones.

Un participant a fait remarquer qu'il y a un écart entre le discours positif sur la prestation de soins et la réalité négative vécue par de nombreux aidants en raison de l'isolement, de l'épuisement et du manque de soutien.

Un participant a reconnu qu'il existe un **crédit d'impôt pour proches aidants**, mais il a été mentionné que ce ne sont pas nécessairement tous les proches aidants qui le connaissent, et qu'il serait utile de favoriser une plus grande sensibilisation du public sur ce sujet.

Les participants ont recommandé de **plus grands avantages pour les aidants**, notamment la couverture des frais de transport et de stationnement. Les participants étaient également d'avis que le gouvernement pourrait jouer un rôle pour favoriser le sentiment de communauté, la résilience et l'échange de pratiques exemplaires au sein du réseau des proches aidants, notamment chez les aidants de certains groupes précis, comme les aînés LGBTQ. D'autres participants ont également mentionné que des modifications législatives pourraient favoriser des ententes de travail plus souples entre les aidants et les employeurs.

Certains participants estimaient que, dans de nombreuses communautés, la disponibilité des **établissements de soins** est limitée, et que les établissements qui existent ont parfois des ressources limitées. Les communautés rurales et autochtones en particulier ont été mentionnées comme étant mal desservies. Bien que les personnes autochtones ou handicapées puissent être réticentes à vivre dans des établissements de soins en raison des traumatismes institutionnels passés, l'option doit tout de même leur être offerte.

Plusieurs participants ont également souligné l'importance d'offrir des **services adaptés à la culture** dans différentes langues dans les établissements de soins. À mesure que les aînés vieillissent, la culture peut prendre une plus grande place dans leur vie, et il est important que le personnel des établissements de soins soit formé pour connaître les différentes attitudes culturelles et croyances spirituelles liées à la santé, à la maladie et à la fin de la vie. Les aînés atteints de démence ou d'Alzheimer peuvent également revenir à leur langue d'origine. La nourriture est également un autre aspect important de la culture, et les établissements de soins desservant des communautés particulières d'aînés devraient fournir des aliments qui correspondent à la culture locale.

Les participants ont également souligné que l'**homophobie** des travailleurs et des résidents est répandue dans certains établissements de soins et qu'un effort accru est requis pour éduquer les travailleurs et faire respecter les droits des aînés LGBTQ qui s'y trouvent. Certains participants ont également mentionné la nécessité d'une rémunération plus élevée et de meilleures conditions de travail dans le secteur des soins.

4.4. Transitions de la vie et planification du vieillissement

Les participants ont cité la nécessité d'adopter une **approche globale** pour répondre aux besoins des aînés tout au long de leur vie afin d'éviter les pièges inhérents à l'examen individuel des enjeux. Cette approche consisterait notamment à examiner l'environnement de façon globale : disponibilité des services, logements, transport. Les **collectivités amies des aînés** ont été citées comme exemple d'une approche globale. Même si les participants reconnaissent les efforts déployés dans ce domaine, certains étaient d'avis qu'il y avait un flou dans les compétences quant à savoir qui faisait quoi et qu'une meilleure coordination était requise entre les différents ordres de gouvernement. Une approche globale intégrerait également les points de vue de multiples intervenants, dont les aînés, les familles, les organisations d'aînés et d'autres acteurs communautaires.

Pour soutenir les aînés à mesure qu'ils vieillissent, les participants estiment qu'il faut **construire des espaces communautaires** et offrir des activités et des possibilités de participer, comme le bénévolat. Ces mesures sont liées autant à la planification du vieillissement qu'au vieillissement dans la dignité. De tels espaces peuvent enrichir la vie des aînés, offrir des occasions de bâtir une communauté et contrer l'isolement social. Ils peuvent également servir de tribune pour fournir aux aînés de l'information sur les services et les autres programmes qui pourraient les intéresser.

Pour favoriser la participation communautaire, il est important de veiller à ce que les espaces communautaires soient **physiquement accessibles** et d'offrir des programmes **adaptés à la culture** dans plusieurs langues, selon les besoins de la communauté. Des exemples d'approches communautaires fructueuses ont été partagés par les participants, notamment les centres d'amitié, qui offrent des programmes et des services aux Autochtones vivant en milieu urbain partout au Canada. En plus de donner l'occasion de participer à la vie communautaire, les centres d'amitié offrent un espace sécuritaire qui contribue à préserver la culture. La nécessité d'appuyer les pratiques culturelles a été largement reconnue, et un participant a souligné que cela était particulièrement important pour de nombreux aînés et anciens autochtones, qui ont parfois été déracinés de leur culture traditionnelle et qui cherchent à se définir de nouveaux rôles (un processus qui est en partie lié à la justice réparatrice et à la réconciliation).

Diverses **améliorations de la prestation des services** pour aider les aînés à planifier leur vieillissement ont été suggérées. Par exemple, plusieurs participants ont indiqué que les aînés manquent souvent d'information sur des sujets comme la **planification de la retraite** et qu'il faudrait leur offrir plus d'outils et de ressources pour les soutenir. De nombreux participants ont également insisté sur la nécessité de centraliser l'information sur les politiques, les programmes et les services destinés aux aînés. Le modèle de carrefour communautaire adopté par certaines provinces, qui facilite l'accès aux ressources en santé, sociales, culturelles, récréatives et autres, a été cité comme une approche novatrice. De nombreux participants ont également mentionné que les responsabilités des administrations doivent être clairement communiquées – un sujet qui a été mentionné en lien avec plusieurs des sujets abordés (p. ex., le logement).

Les participants ont signalé que l'information devait également être mise à la disposition du public hors ligne et que les **points de service et les ateliers** sont des bons moyens de transmettre l'information aux aînés de la collectivité. Certains participants ont également souligné que l'information et les services ne sont pas toujours accessibles aux groupes minoritaires de langue officielle dans la langue de leur choix, et qu'il faut faire davantage d'efforts en ce sens.

D'autres participants estimaient que le gouvernement doit simplifier et adapter les formulaires, qui sont parfois trop complexes (le formulaire de pension a été cité à titre d'exemple) et s'assurer qu'ils sont rédigés en langage simple. Tous les formulaires doivent être disponibles en **plusieurs langues** et dans des **formats accessibles**. Certains participants ont recommandé que le gouvernement adopte systématiquement une approche de conception axée sur l'utilisateur, en tenant compte de l'expérience des gens qui interagissent avec les formulaires et les processus de demande de services. La mise à l'essai de la convivialité devrait faire participer les aînés eux-mêmes.

Enfin, on a souligné qu'une approche qui reconnaît les différents besoins des aînés doit être fondée sur la **recherche et les données**. Comme l'a dit un participant, « il faut connaître les besoins particuliers des populations pour pouvoir y répondre ». Les besoins des aînés de la communauté LGBTQ, par exemple, ont été mentionnés comme devant faire l'objet de recherches plus approfondies.

5. Conclusion

La table ronde sur l'inclusion sociale et économique a permis au gouvernement du Canada d'entendre divers points de vue sur l'inclusion des aînés. Il faut célébrer le fait que les Canadiens vivent plus longtemps, mais il ne faut pas oublier que de nombreux aînés souffrent d'exclusion et d'insécurité économique et sociale, ce qui les empêche de participer pleinement à la société et mine leur santé et leur bien-être.

Les participants ont cerné de nombreux obstacles à une société plus inclusive pour les aînés, notamment en ce qui concerne le logement, l'accès aux ressources économiques et la prestation de soins. L'âgisme est perçu comme un obstacle majeur à l'inclusion, et les participants ont souligné que de nombreux aînés sont victimes de mauvais traitements. L'un des thèmes généraux de la table ronde était la nécessité de reconnaître les besoins distincts des différents groupes d'aînés en fonction des obstacles auxquels ils font face, sans négliger le fait que la précarité et l'insécurité peuvent toucher tous les aînés et que ces derniers ont beaucoup de points communs.

Les participants ont également reconnu que la création d'une société plus inclusive pour les aînés nécessite des partenariats entre les différents ordres de gouvernement, des organisations de la société civile et, bien sûr, les aînés eux-mêmes. En effet, comme l'a souligné le ministre Duclos, les partenariats sont essentiels et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour faire en sorte que notre société favorise l'inclusion des aînés. Finalement, de nombreux participants estimaient que la création d'une société plus inclusive nécessitait l'adoption d'un ensemble commun de valeurs et de principes pouvant orienter nos actions collectives et renforcer la capacité des aînés à accéder aux ressources et aux soutiens qui leur permettront de vivre avec dignité et de participer pleinement à la société canadienne.

Annexe A : Participants à la table ronde

- **L'honorable Jean-Yves Duclos**, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
- **Suzanne Dupuis-Blanchard, Ph. D.**, professeur et présidente du Conseil national des aînés (animatrice)
- **Janet Goulding**, sous-ministre adjointe, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, Emploi et Développement social Canada

Experts

- **Ilyan Ferrer**, professeur adjoint, Université de Calgary
- **Norah Keating, Ph. D.**, Université de l'Alberta
- **Nora Spinks**, directrice générale, Institut Vanier de la famille

Intervenants

- **Linda Anderson**, coordonnatrice, âgisme et médias, Saskatchewan Seniors Mechanism
- **Marshall Ballard**, directeur, politique stratégique, Association des femmes autochtones du Canada
- **Caroline Bouchard**, conseillère en affaires publiques, Fédération de l'Âge d'Or du Québec
- **Laurent Breault**, directeur général, Fondation Émergence
- **Dominic Campione**, président, Conseil ethnoculturel du Canada
- **Jim Devoe**, directeur général, Congrès des peuples autochtones
- **John Dubé**, gestionnaire principal, programmes d'établissement, MOSAIC BC
- **Thierry Durand**, directeur général, Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière
- **Sarah Khan**, avocate, Seniors First BC
- **Martin Krajcik**, coordonnateur des projets pour aînés, Egale Canada Human Rights Trust
- **Jason Leblanc**, directeur général, Tungasuvvingat Inuit
- **Léonard LeBlanc**, président, Fédération des citoyen(ne)s aîné(e)s du Nouveau-Brunswick
- **William Logan**, président, La Popote roulante Ottawa
- **Sénatrice Vera Pawis-Tabobondung**, Association nationale des centres d'amitié
- **Jean-Luc Racine**, directeur général, Fédération des aînées et aînés francophones du Canada
- **Leslie Remund**, directrice générale, 411 Seniors Centre Society et The 411 Foundation
- **Jewelless Smith**, présidente, Conseil des Canadiens avec déficiences
- **Laura Tamblyn Watts**, directrice nationale du droit, des politiques et de la recherche, CARP
- **Erin Tomkins**, analyste principale des politiques, Santé, Assemblée des Premières Nations
- **André Tourigny**, codirecteur, Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés, Université Laval

- **Michael Udy**, président, Aînés Action Québec
- **John Weinstein**, conseiller principal en politiques, Ralliement national des Métis